

Tipaza, le 10/07/2023

**REF:** AT/DO- TIP/SD-TECH /235 /2023

**A**

Monsieur

Le Responsable de l'Entreprise

ETPH TCE MOHAMMEDI MOUNCIF

**OBJET** / : Mise en demeure

**Entreprise** : ETPH TCE MOHAMMEDI MOUNCIF

**Adresse** : Coopérative Chenoua N°13 – wilaya de Tipaza.

Suite à vos absences injustifiées pour le démarrage des travaux, d'installation, raccordement et mise en service réseau FTTH partie passive ODN Cité 100 Logts Khemisti Ville-Cité 100 logts Ain Tagorait-Cité 100 logts Bouharoun - CMP Bousmail sous l'ODS n°92/2023 du 21/05/2023, de ce fait je vous informe que vous êtes mis en demeure.

A cet effet, je vous prie de vous rapprocher au niveau du siège de la dot dans un délai n'excédant pas huit (08) jours à partir de cette présente note, afin de démarrer les travaux, sinon je me verrais dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur.



M. Ramzi Sayeh SAIDOUN  
Directeur Opérationnel  
des Télécommunications  
de Tipasa

10 JUL 2023